

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
COMITÉ ADMINISTRATIF**

Procès-verbal du comité administratif de la MRC d'Antoine-Labelle, tenu à la salle des Préfets, édifice Émile-Lauzon, 405, rue du Pont à Mont-Laurier, le 6 décembre 2022 à 13 h 30, la séance ordinaire ayant été convoquée selon les dispositions de la réglementation en vigueur.

Sont présents et forment le quorum requis :

M. Daniel Bourdon, préfet
M. Normand St-Amour, préfet suppléant
Mme Colette Quevillon, membre
M. Pierre Flamand, membre
M. Denis Lacasse, membre

Est absent :

M. Yves Bélanger, membre

Me Mylène Mayer, secrétaire-trésorière directrice générale, et Mme Karine Labelle, adjointe administrative à la direction générale, sont également présentes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le préfet, M. Daniel Bourdon, ouvre la séance à 13 h 50.

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16364-12-22

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

AGENDA DES RÉUNIONS ET DES PROCHAINES SÉANCES

Les membres du Comité administratif prennent connaissance des prochaines rencontres prévues à l'agenda pour les mois de décembre 2022 et janvier 2023.

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16365-12-22

MODIFICATION À LA SÉANCE PRÉVUE LE 12 JANVIER 2023

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité d'apporter une modification à la séance du comité administratif prévue le jeudi 12 janvier 2023 à 13 h 30. Celle-ci se tiendra plutôt à 8 h 30, le jeudi 12 janvier 2023, à la salle des Préfets de la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16366-12-22

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU 3 NOVEMBRE 2022 ET DU 10 NOVEMBRE 2022

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'adopter les procès-verbaux des séances ordinaires du 3 novembre 2022 du 10 novembre 2022 tels que rédigés.

ADOPTÉE

SERVICES FINANCIERS

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16367-12-22

REGISTRES DE CHÈQUES GÉNÉRAL ET DES SALAIRES - NOVEMBRE 2022

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt les registres de chèques suivants :

- le registre de chèques général, portant les numéros 59805 à 59969 totalisant 1 660 111,48 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 novembre 2022;
- le registre de chèques des salaires, portant les numéros 520854 à 520868 (élus), les numéros 520801 à 520853 (employés), le numéro 112316 et les numéros 520869 à 520924 (employés), totalisant 164 805.02 \$, dont 164 024.81 \$ en dépôts bancaires et portant sur la période du 1^{er} au 30 novembre 2022.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16368-12-22

REGISTRE DES PRÉLÈVEMENTS - NOVEMBRE 2022

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le registre de prélèvements portant les numéros 219 à 224, totalisant 89 487.47 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 novembre 2022.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16369-12-22

REGISTRE DE CHÈQUES DE LA COUR MUNICIPALE - NOVEMBRE 2022

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le registre de chèques de la Cour municipale, portant les numéros 1513 à 1524, totalisant 34 951.84 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 novembre 2022.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16370-12-22

COMPTES À RECEVOIR DE 60 JOURS ET PLUS

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé, sujet à vérification, l'état des comptes à recevoir de 60 jours et plus, totalisant des soldes impayés de 4 420.46 \$, incluant les intérêts, au 30 novembre 2022.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16371-12-22

MODIFICATION À LA RÉSOLUTION MRC-CA-16273-09-22 :
REGISTRE DES PRÉLÈVEMENTS DES TNO - JUILLET ET AOÛT 2022

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité de modifier la résolution MRC-CA-16273-09-22 quant au dépôt des registres des prélèvements des TNO de juillet et août 2022 et d'inscrire qu'il est accepté pour dépôt le registre des prélèvements des TNO, portant les numéros 47 et 48, totalisant 3 346.78 \$ et portant sur la période au 1^{er} au 31 juillet 2022 ainsi que le registre des prélèvements des TNO, portant les numéros 49 et 50, totalisant 5 287.04 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 31 août 2022.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16372-12-22

ENTÉRINEMENT ET AUTORISATION DES FRAIS D'ALLOCATION
ET DE DÉPENSES DU PRÉFET SUPPLÉANT POUR L'ASSEMBLÉE
DES MRC DE LA FQM - DÉCEMBRE 2022 ET LES ASSEMBLÉES DES
MRC DE LA FQM

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'accepter que les services financiers remboursent les frais de déplacement et d'allocations de M. Normand St-Amour, préfet suppléant, relativement à l'Assemblée des MRC des 30 novembre et 1er décembre 2022 suivant le respect de la Politique de remboursement des frais de déplacement, de séjours et de dépenses encourues de la MRC d'Antoine-Labelle.

Il est de plus résolu que le préfet suppléant soit autorisé à assister aux prochaines Assemblées des MRC prévues en 2023, en respect de la Politique de remboursement des frais de déplacement, de séjours et de dépenses encourues de la MRC d'Antoine-Labelle et d'autoriser les services financiers à procéder au remboursement le cas échéant.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16373-12-22

RÉAMÉNAGEMENT BUDGÉTAIRE AU 30 NOVEMBRE 2022

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le réaménagement budgétaire, totalisant 71 403 \$ au 30 novembre 2022, en vertu de l'article 8.1 du règlement numéro 471, décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RAPPORT DU PRÉFET

Le préfet, M. Daniel Bourdon, mentionne que ses dernières activités et rencontres depuis la dernière séance du comité administratif.

RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

La directrice générale informe les membres du Comité administratif des activités de la direction générale depuis la dernière séance, à savoir :

Services financiers :

- CA - Budget | 10 novembre 2023
- Rencontre présentation budgétaire | 21 novembre 2022
- Échange et démarches processus dissolution fonds investissement

Ressources humaines :

- Retour progressif d'employés
- Échange demande d'annulation d'une demande de préretraite | 10 novembre 2022
- Rencontre employés ingénierie | 5 décembre 2022

Ingénierie :

- Rencontre service d'ingénierie avec les maires et mairesses ainsi que la FQM | 14 novembre 2022

Parc linéaire :

- Demandes de subvention dans le cadre du programme de Sentier transcanadien
- Conseil d'administration de la Corpo PTDN | 14 novembre 2022
- Glissement de terrain KM 159 – Lac-Saguay : Rencontre avec l'ingénieur au dossier, retour sur le rapport de conception et les plans | 15-16 novembre 2022
- Rencontre avec le CS de Mont-Laurier (MTQ) pour le pont Noir | 18 novembre 2022
- Rencontre avec le MAMH pour prolongement de l'entente avec la Corpo | 18 novembre 2022

Gare de Mont-Laurier :

- Rencontre technique avec les médias | 10 novembre 2022
- Parcs Canada : rencontre retour sur la lettre transmise | 24 novembre 2022
- Rencontre d'information publique concernant la gare de Mont-Laurier | 24 novembre 2022

Fonds régions et ruralité :

- **Signature innovation (volet 3)**
 - Cadre de gestion et règles de fonctionnement

IHV :

- Rencontre de démarrage – Mandat redevances | 24 novembre 2022
- Rencontre IHV | 17 et 29 novembre 2022

Autres :

- CA TACAL | 4 novembre 2022
- Forum des élus Table des préfets et élus de la région des Laurentides | 7 novembre 2022
- Échange RIDR | Entente sectorielle Synergie Laurentides | 8 novembre 2022
- Échange MRC et Zone emploi dossier salons décentralisés de l'emploi | 10 novembre 2022
- Entretien MMQ | 14 novembre 2022
- Rencontre maires et partie FQM service ingénierie | 14 novembre 2022
- Rencontre avec les directions générales/greffiers-trésoriers des municipalités (STDG) | 15 novembre 2022
- Règlement tarification TNO échanges | 16 novembre 2022
- Conseil de la MRC | 23 novembre 2022
- CA TACAL étude Moba | 28 novembre 2022

- Comité directeur de l'entente régionale en concertation | 29 novembre 2022
- DG8 | 2 décembre 2022
- Rencontre des visiteurs par le Conseil de la MRC | 6 décembre 2022

CORRESPONDANCE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

PROVENANCE

SUJET

MAMH	Programme de partage des revenus des redevances sur les ressources naturelles
MRC de Rouville	Appui à la MRC d'Antoine-Labelle Demande d'aide financière pour le soutien pour mise à jour et soutien en matière de cybersécurité pour les organismes municipaux
MAMH	Demande de remboursement - 2019-003538
Coalition Santé Laurentides	Projet coopération intermunicipale Demande de rencontre (avec M. Benoit Charette) du caucus des Laurentides avec la Coalition Santé Laurentides (Préfets des Laurentides en c. c.)
MAMH	Signature Entente en concertation (signée par la MAM seulement)
MERN	Transmission lettre de rappel – Dossier 002707-22-915 Rappel pour l'attribution d'une autorisation à des fins de câble souterrain (fibre optique)
MSPQ	Montant accordé dans le cadre du volet 3 Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel
Sentier Transcanadien	Annonce du programme de financement des sentiers du TCT
APLL	Lettre aux élu(e)s
MTQ	Avis de versement - PADTC V2.1 (2022) - MRC d'Antoine-Labelle
Nicolas Pentassuglia	Réponse à la lettre du 6 octobre 2022
Municipconseil	Correspondance
Municipconseil	Correspondance
Écoute agricole	Demande de financement pour 2023 (entente sectorielle)
Recyq-Québec	Avis sur la conformité du projet de PGMR révisé des MRC des Laurentides et Antoine-Labelle
MAMH	Gare de Mont-Laurier
FQM	Renouvellement de l'adhésion 2023 de votre MRC
MRC du Haut-Saint-François	Résolution d'appui à la MRCAL Aide financière cybersécurité
MRC de Coaticook	Appui à la MRCAL Cybersécurité et les organismes municipaux
MCC	Situation de la Gare de Mont-Laurier
Parcs Canada	Situation de la Gare de Mont-Laurier
MTQ	Réponse Situation de la Gare de Mont-Laurier

Ville de Mont-Laurier Coalition Poids	Copie de dossier Gare de Mont-Laurier Lettre de remerciements à la MRCAL Appui afin d'encadrer l'implantation de nouveaux établissements de restauration rapide au Québec
MRC Vallée-de-la-Gatineau	Appui à la résolution MRC-CA-16218-07- 22 de la MRC d'Antoine-Labelle (cybersécurité)
SHQ	Message de la ministre responsable de l'Habitation
PREL	Assemblée générale du PREL 13 décembre 2022 - Avis de convocation
MRC d'Avignon	Demande d'appui de MRCAL_Relativement à une demande_aide financière_cybersécurité
MRC la Haute-Yamaska	Appui à la MRC d'Antoine-Labelle – Demande d'aide financière pour le soutien pour mise à jour et soutien en matière de cybersécurité pour les organismes
MRC la Haute-Yamaska	Appui à la MRC d'Antoine-Labelle – Demande d'appui de la MRC d'Antoine- Labelle – Demande d'assouplissement des règles de la convention Accès entreprise Québec

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16374-12-22

**RAPPORT SUR L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS NUMÉRO 359
ET 482**

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport sur l'application des règlements numéro 359 et 482 couvrant la période du 3 novembre 2022 au 6 décembre 2022.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16375-12-22

GARE DE MONT-LAURIER | ÉTAT DE SITUATION

ATTENDU que la Gare de Mont-Laurier a été fermée d'urgence en août 2022 pour des questions de sécurité;

ATTENDU que le conseil de la MRC a pris connaissance des rapports d'expertises et de leurs recommandations et s'est positionné sur l'avenir du bâtiment en privilégiant le scénario de la démolition de la Gare et la reconstruction d'un nouvel édifice;

ATTENDU que le 18 octobre 2022, une correspondance a été transmise au ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH), au ministère de la Culture et des Communications (MCC), au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) et à Parcs Canada;

ATTENDU que le MCC a transmis une réponse à la MRC en précisant qu'ils ne sont pas en mesure de se positionner pour l'instant et qu'ils proposent qu'une évaluation patrimoniale de la gare soit réalisée pour mieux connaître la valeur patrimoniale du bâtiment;

ATTENDU que le régime transitoire de la *Loi sur les biens culturels* prévoit que la MRC doit consulter le MCC pour toute démarche de démolition, tant que le

règlement de démolition de la ville de Mont-Laurier n'est pas conforme aux dispositions de la nouvelle Loi;

ATTENDU que la ville de Mont-Laurier devra prévoir des critères sur lesquels se baser pour effectuer l'analyse des demandes de démolition, mais que ce règlement n'est actuellement pas en vigueur à la ville;

ATTENDU que l'évaluation patrimoniale du bâtiment est un document qui fait partie des éléments à soumettre avec une demande et que sa production sera donc obligatoire lors de l'adoption du règlement de la ville;

ATTENDU que des sommes résiduelles à l'Entente de développement culturel (EDC) sont disponibles et pourraient être utilisées pour réaliser cette étude, cette dernière étant admissible;

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité de recommander au conseil de la MRC d'autoriser l'utilisation des sommes résiduelles à l'EDC afin de réaliser une étude d'évaluation patrimoniale de la Gare de Mont-Laurier, mais de demander une rencontre avec le MTMD et le MCC pour comprendre les exigences actuelles compte tenu des rapports déjà disponibles et des prochaines actions qui seront exigées par les ministères dans ce dossier.

M. Normand St-Amour, maire de Chute-Saint-Philippe, demande d'inscrire sa dissidence.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16376-12-22

**AUTORISATION DE SIGNATURE POUR DEMANDE DE PERMIS DE
RÉNOVATION DE L'ÉDIFICE ÉMILE-LAUZON**

ATTENDU la planification 2023 de travaux sur l'édifice Émile-Lauzon et le budget réservé pour ces travaux;

ATTENDU que les travaux sont assujettis à l'obtention d'un certificat d'autorisation;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'autoriser Mme Anne-Marie Wauthy, agente de développement en patrimoine immobilier, à signer, pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle, tout document relatif aux demandes de permis pour réaliser les travaux sur l'édifice Émile-Lauzon.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16377-12-22

**IHV - RECOMMANDATION DE LA CTAL QUANT À LA DISPOSITION
DES FIBRES DE MOINS DE 100 MÈTRES**

ATTENDU que la CTAL possède actuellement plusieurs sections de fibre de 100 mètres et moins en inventaire pour la MRC;

ATTENDU que suivant les discussions entre le chargé de projet IHV de la MRC d'Antoine-Labelle et la CTAL, les sections de fibres de 100 mètres et moins sont peu utilisables considérant que la distance entre 2 poteaux varie habituellement de 50 à 90 mètres;

ATTENDU que la CTAL doit procéder à un ménage de l'inventaire de la MRC et propose de se départir de ces sections et de conserver que quelques sections au besoin;

ATTEDU la recommandation de la CTAL et son expertise terrain et technique;

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'autoriser la CTAL à procéder à la destruction des sections de fibre de 100 mètres et moins qu'elle possède en inventaire actuellement afin d'en conserver un nombre suffisant suivant son analyse des besoins.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16378-12-22

MODIFICATION AU CONTRAT ADM-20-2019 DÉPLOIEMENT D'UN NOUVEAU RÉSEAU DE FIBRES OPTIQUES FTTH - VOLET ÉQUIPEMENT PASSIF -PHASE 2

ATTENDU que le 26 avril 2020, la MRC a octroyé à l'entreprise Teltech le contrat ADM-20-2019 pour le déploiement d'un nouveau réseau de fibres optiques FTTH, volet équipement passif, phase 2;

ATTENDU que la MRC doit procéder auprès de Teltech à une commande de certains coupleurs supplémentaires, nécessaires à la finalisation de la phase 2 de la construction du réseau;

ATTENDU que les commandes de coupleurs pour les quantités initialement confirmées par la MRC avaient déjà été effectuées par Teltech;

ATTENDU que les prix du marché ne correspondent plus aux prix initialement soumis au début 2020 et que, par conséquent, ils doivent être ajustés pour cette commande supplémentaire;

ATTENDU l'avenant n°2 au contrat proposé par Teltech prévoyant l'acquisition de 60 coupleurs à des taux unitaires ajustés, en fonction des prix du marché;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'approuver l'avenant no2 au contrat, tel que proposé par Teltech et ainsi accepter que le prix des coupleurs soit ajusté à 1 782,50 \$ pour un coupleur 1:16 et de 1374,65 \$ à 2 007,50 \$ pour un coupleur 1:32, pour cette commande supplémentaire.

Il est de plus résolu d'autoriser les services financiers à procéder aux paiements requis selon les modalités convenues.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16379-12-22

AUTORISATION POUR RÉCLAMATIONS QUANT AUX DOMMAGES AU RÉSEAU INTERNET HAUTE VITESSE

ATTENDU que des incidents causant des dommages au réseau IHV passif de la MRC sont survenus, dont, à ce jour, des incidents suivants :

- Le 13 mars 2022, sur la montée Leblanc à Ferme-Neuve
- Le 1^{er} août 2022, sur la route Pierre-Neveu à Mont-Laurier

ATTENDU que des frais ont dû être engagés par la MRC pour remédier à ces dommages;

ATTENDU que la MRC est en droit de réclamer, à l'auteur d'un dommage, une indemnisation pour les dommages subis;

ATTENDU que d'autres incidents endommageant le réseau et engageant la responsabilité de tiers sont susceptibles de survenir dans le futur;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité de mandater la directrice des services juridiques, du greffe et de l'approvisionnement pour entreprendre les réclamations nécessaires, afin que la MRC soit indemnisée pour les dommages, passés ou futurs, causés aux composantes du réseau IHV de la MRC suite à tout incident dont un tiers pourrait être responsable.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16380-12-22

**DEMANDE D'APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE FERME-NEUVE
QUANT AU SERVICE DE PRÉLÈVEMENTS AU CENTRE DE SANTÉ
DE FERME-NEUVE**

ATTENDU la demande d'appui de la municipalité de Ferme-Neuve quant au service de prélèvements au Centre de santé de Ferme-Neuve, aux termes de la résolution 2022-11-365;

ATTENDU que la clientèle de la municipalité de Ferme-Neuve et des municipalités environnantes est âgée;

ATTENDU que ladite clientèle vulnérable doit se déplacer au Centre intégré de Santé et Services sociaux (CISSS) des Laurentides, centre de Mont-Laurier, étant donné que le service de prélèvements n'est présentement pas disponible à Ferme-Neuve;

ATTENDU que ce service est essentiel pour les personnes vulnérables du milieu;

ATTENDU que de bénéficier du service de prélèvements au Centre de santé de Ferme-Neuve libère des plages de rendez-vous au site de Mont-Laurier;

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité d'appuyer la municipalité de Ferme-Neuve quant à la demande au CISSS des Laurentides de maintenir le service de prélèvements au Centre de santé de Ferme-Neuve et ce, tel qu'il était avant la pandémie.

Il est de plus résolu de transmettre copie de la présente résolution au Premier ministre du Québec, M. François Legault, au ministre de la Santé, M. Christian Dubé, à la députée provinciale de Labelle, Mme Chantale Jeannotte, à la directrice du CISSS des Laurentides, Mme Rosemonde Landry, à l'adjointe à la direction générale du CISSS, secteur Antoine-Labelle, Mme Fannie Courchesne et à la responsable du GMF de la Lièvre, Dre Geneviève Lévy.

ADOPTÉE

M. Daniel Bourdon quitte la séance, il est 14 h 28.

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - ÉCOUTE AGRICOLE
LAURENTIDES**

ATTENDU que l'organisme Écoute Agricole Laurentides offre un service de première ligne d'écoute et d'accompagnement des familles agricoles qui vivent des problématiques psychosociales;

ATTENDU les actions réalisées pour la période d'avril 2021 à mars 2022, soit 697 interventions dans les Laurentides, l'Outaouais et autour, ainsi que 118 personnes aidées (67 interventions dans la MRC d'Antoine-Labelle);

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle soutient différentes actions dans le cadre du PDZA en lien avec l'agriculture;

ATTENDU la demande d'aide financière 2023 d'Écoute Agricole Laurentides reçue au montant de 5 000\$;

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité d'accepter la demande d'aide financière 2023 au montant de 5 000 \$ d'Écoute Agricole Laurentides et d'autoriser les services financiers à verser cette somme à Écoute Agricole Laurentides, via le Fonds régions et ruralité (FRR), volet 2.

Il est de plus résolu que de modifier la résolution du comité administratif du 10 novembre 2022 (MRC-CA-16358-11-22) afin d'y ajouter la contribution de 5 000 \$ aux contributions du FRR, volet 2 et la résolution MRC-CC-14852-11-22 du Conseil de la MRC du 23 novembre 2022 quant au FRR, volet 2 afin d'y ajouter cette contribution.

ADOPTÉE

**DEMANDE D'AIDE DE RÉSIDENTS DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-
SAINT-PAUL QUANT AUX SERVICES D'HYDRO-QUÉBEC**

Les membres du comité administratif prennent connaissance de la demande d'aide d'un groupe de résidents de la municipalité de Lac-Saint-Paul, reçue le 27 novembre 2022, quant aux services d'Hydro-Québec. Étant donné que la MRC n'a pas l'habitude de se positionner face à ce genre de demande, il est décidé de ne pas donner suite.

PARC LINÉAIRE | ÉTAT DE SITUATION QUANT AU PONT P-17451

La directrice générale adjointe par intérim et directrice adjointe du service de l'aménagement, Mme Emmanuelle Marcil, fait un état de situation quant au pont P-17451 sur le parc linéaire Le P'tit Train du Nord.

M. Daniel Bourdon revient siéger, il 14 h 36.

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16382-12-22

**IHV | AUTORISATION DE SIGNATURE - PERMISSION ENTRE
HYDRO-QUÉBEC ET LA MRC D'ANTOINE-LABELLE, LOT 4 724 583
DANS LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS**

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt la permission entre Hydro-Québec et la MRC d'Antoine-Labelle et d'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle, la permission entre Hydro-Québec et la MRCAL quant au lot 4 724 583 dans la municipalité de Notre-Dame-du-Laus.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16383-12-22

**MAINTIEN DE SERVICE EXPLOITÉ EN VERTU D'UN PERMIS DE LA
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC**

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle est une autorité municipale habilitée à organiser du transport collectif sur son territoire et est admissible à une aide financière pour l'organisation et l'exploitation de services de transport collectif;

ATTENDU que l'organisme Transport adapté et collectif d'Antoine-Labelle (TACAL) est l'organisme gestionnaire du transport sur son territoire;

ATTENDU que l'interrégional Galland Laurentides est en situation de précarité sur le service Mont-Laurier / Montréal et a déjà abandonné trois départs par semaine;

ATTENDU que la section 2.3.1 du programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) vise à assurer le maintien d'un parcours interurbain par autobus dont le niveau de service risque de tomber sous le minimum requis;

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle bénéficie de ce programme depuis 2015;

ATTENDU que le service de transport interrégional de Galland Laurentides a été suspendu en 2020 et 2021 en raison de la pandémie ;

ATTENDU que le nombre de déplacements anticipés pour l'année 2023 est de 350 déplacements, pour les étudiants, pour le trajet interrégional régulier Mont-Laurier/Montréal de Galland Laurentides;

ATTENDU que le déficit d'exploitation prévisionnel pour l'année 2023 du transporteur Galland Laurentides pour ce projet est de plus de 26 000 \$ comme le démontre le budget prévisionnel joint à la demande;

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle via le TACAL, en collaboration avec le Centre de services scolaire des Hautes-Laurentides, souhaite investir une somme de 6 500 \$ pour le maintien du service pour l'année 2023;

ATTENDU que selon le programme concerné, le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) triple le montant de la contribution locale ce qui donne une part de 19 500 \$ pour celui-ci;

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité de déposer au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD), dans le cadre du volet 2.3.1, une demande d'aide financière de 19 500 \$ visant à maintenir les liaisons interrégionales par autocar de l'ordre de 26 000 \$ en précisant que la contribution du milieu est de 6 500 \$ pour l'année 2023.

Il est de plus résolu d'autoriser le préfet et la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle, tous les documents requis dans le cadre d'une demande d'aide financière quant au volet 2.3.1 du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD).

ADOPTÉE

SERVICE DU PERSONNEL

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16384-12-22

PROLONGATION D'EMBAUCHE DU CHARGÉ DE PROJET INTERNET HAUTE VITESSE (IHV)

ATTENDU la résolution MRC-CA-15319-03-20 concernant l'embauche de chargé de projet Internet haute vitesse (IHV);

ATTENDU que le projet Internet haute vitesse est toujours en cours;

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité de confirmer la prolongation d'embauche du chargé de projet Internet haute vitesse (IHV), soit M. Luc Diotte, pour une période de 12 mois, soit du 3 janvier 2023 au 29 décembre 2023, et ce, conformité avec les dispositions de la convention collective présentement en vigueur.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16385-12-22

MODIFICATION À LA RÉOLUTION MRC-CA-16322-10-22 QUANT À L'EMBAUCHE D'UNE ADJOINTE ADMINISTRATIVE RESPONSABLE DE LA LIVRAISON DU SOUTIEN ADMINISTRATIF DES BAUX, POSTE OCCASIONNEL, CLASSE IIIE

ATTENDU l'embauche de Mme Marie-Eve Raymond-Bélec au poste d'adjointe administrative responsable de la livraison du soutien administratif des baux, aux termes de la résolution MRC-CA-16322-10-22;

ATTENDU les besoins du service;

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité de modifier la résolution MRC-CA-16322-10-22 afin de mentionner que Mme Marie-Eve Raymond-Bélec effectuera 17,30 heures à titre d'adjointe administrative, classe III, pour le service de gestion intégrée des ressources naturelles et 17,30 heures à titre d'adjointe administrative, classe IIIE, responsable de la livraison du soutien administratif des baux.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16386-12-22

AJUSTEMENT DES HEURES DU TECHNICIEN À L'ÉVALUATION FONCIÈRE, CLASSE IIM* - POSTE ÉTUDIANT

ATTENDU la résolution MRC-CA-16290-09-22 quant à l'embauche de M. Fabrice Bélanger à titre de technicien en évaluation foncière, classe IIM*, poste étudiant;

ATTENDU qu'aux termes de cette résolution, M. Bélanger a été embauché à raison de 20 heures maximum par semaine;

ATTENDU les disponibilités de M. Bélanger;

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'autoriser M. Fabrice Bélanger à effectuer un maximum de 35 heures par semaine pour les semaines du 19 au 23 décembre 2022, du 9 au 13 janvier 2023 et du 16 au 20 janvier 2023 et ce, conformité avec les dispositions de la convention collective présentement en vigueur.

ADOPTÉE

SERVICE D'INGÉNIERIE

RAPPORT DU SERVICE D'INGÉNIERIE

La directrice générale présente aux membres du comité administratif les principales activités du service d'ingénierie.

Le dernier mois, les travaux du service d'ingénierie ont consisté à faire :

Le suivi, en tant que concepteur, des chantiers suivants :

- 2020-KIA-02 : Chemin Chapleau
- 2021-MAC-01 : Chemin Tour du Lac Chaud Est - Phase 1
- ING-03-2021 : PTDN - Drainage Gares RR et NOM

L'avancement de la conception pour les projets suivants :

- 2020-CSP-04 : Chemin du Progrès
- 2020-FN-04 : Montée Leblanc
- 2021-MSM-03_Chemin tour du lac Gravel ph3
- 2020-NOM-08_Devis type_Enlèvement d'andains
- 2022-RR-02_AM_Stationnement_Nouv_Caserne

Le suivi pour la réception définitive des chantiers 2021 suivants :

- 2021-NDL-05_Trottoirs ch du Poisson Blanc
- 2020-RR-01_Tennis
- 2020-ASC-02_Chemin de la Rivière-Rouge

L'accompagnement divers pour les municipalités et pour la programmation annuelle 2023.

L'accompagnement pour le P'tit Train du Nord avec le glissement de terrain au km 159 à Lac-Saguay.

Les projets qui visent des travaux en 2023 devront faire l'objet de relevés d'arpentage supplémentaires pour la préparation des plans complets (chaussée et ponceaux). Cela n'a pas affecté le dépôt de leur demande d'aide au Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), mais les plans devront être ajoutés aux documents pour appels d'offres.

Les relevés supplémentaires requis ont débuté dans la semaine du 3 octobre et se sont poursuivis jusqu'à la semaine du 14 novembre. Toutefois, la température ne permet plus de continuer donc les relevés restants seront complétés au printemps.

Les appels de projets pour le dépôt des demandes d'aides sont maintenant terminés, et ce, depuis le 16 septembre pour les volets Redressement et Accélération et depuis le 30 septembre pour le volet Soutien. Les annonces officielles devraient être faites sous peu (fin novembre/début décembre) pour annoncer les projets dont la demande d'aide financière a été acceptée.

Les prochaines demandes d'aide pourront être déposées lors des appels de projets du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) en août et septembre 2023 pour des travaux en 2024.

Considérant qu'il y a seulement deux ressources au service d'ingénierie actuellement, la planification de 2023 a été ajustée en conséquence. Les besoins de chacune des municipalités ont presque tous été reçus sauf quelques-unes. Le service d'ingénierie, accompagnée de M. Marc Lussier, ingénieur à la FQM, a donc été en mesure d'évaluer le nombre d'heures requis pour chaque projet afin d'éviter de surcharger le service et devoir reporter plusieurs projets.

La programmation annuelle 2023 est toujours à l'état préliminaire et aucune résolution des municipalités n'a encore été demandée puisque la MRC est toujours en démarche avec la FQM pour leur céder le service d'ingénierie.

Le service d'ingénierie a eu la chance de participer au Congrès Infra 2022 du CERIU le 22 novembre et plusieurs nouveaux produits ont été présentés. Certains d'entre eux sont intéressants et pourraient être intégrés à nos projets futurs donc ce sera à évaluer avec les municipalités qui seraient prêtes à les essayer.

Pour le prochain mois, les travaux consisteront majoritairement à avancer les plans et devis pour les appels d'offres à lancer en début 2023 et finaliser la planification de 2023.

CORRESPONDANCE DU SERVICE D'INGÉNIERIE

PROVENANCE	SUJET
-------------------	--------------

MTQ	PAVL - Volet PI - MRC Antoine-Labelle - CPQ92678 - Demande de prolongation de délai - AUTORISATION
-----	---

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16387-12-22

MISE À JOUR DU PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (PIIRL) ET DÉTERMINATION DE LA DÉMARCHE

ATTENDU que le premier Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) de la MRC a été réalisé en 2016 ;

ATTENDU que plusieurs projets bénéficient ou ont bénéficié d'une aide financière pour des travaux ainsi que pour le remboursement des frais incidents autorisés ;

ATTENDU que la MRC s'est vu attribuer une aide financière pour faire la révision de son PIIRL par le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) ;

ATTENDU que le but du PIIRL est de fournir un outil de planification sur trois ans qui permettra de déterminer l'intervention, l'endroit et le moment appropriés pour optimiser les investissements consacrés au réseau routier local de niveaux 1 et 2 ;

ATTENDU que le PIIRL vise à permettre aux municipalités de déposer des demandes d'aide financière au volet Redressement du Programme d'aide à la

voirie locale (PAVL) et ainsi d'avoir accès à un meilleur pourcentage de subvention ;

ATTENDU que les interventions présentées au PIIRL sont admissibles au volet Redressement (anciennement appelé RIRL) du PAVL et que certaines municipalités ont réalisé l'ensemble des interventions prévues au premier PIIRL de la MRC et que la MRC souhaite donc accélérer le processus de réalisation ;

ATTENDU, qu'afin de faciliter l'exercice, le MTMD accepte que les étapes 1 à 3 (description du réseau routier, élaboration d'un profil socio-économique et identification des routes prioritaires), déjà réalisées lors du premier exercice, ne soient pas reprises lors de la mise à jour du PIIRL ;

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité que la démarche de mise à jour du PIIRL de la MRC exclue la mise à jour des étapes 1 à 3 soit la description du réseau routier, l'élaboration d'un profil socio-économique et l'identification des routes prioritaires.

Il est de plus résolu d'accepter que les critères de priorisation du premier exercice soient utilisés tels quels et selon les pourcentages identifiés dans le cadre du deuxième exercice du PIIRL soit :

Critères	Facteurs de priorisation	Pondération
Tourisme et villégiature	Accès à un site récréotouristique ou site d'intérêt reconnu régionalement et/ou site de villégiature	40 %
	Présence d'un circuit cyclo-touristique reconnu	
	Accès à un parc régional, provincial, réserve faunique, Zec ou pourvoirie d'importance	
Services à la communauté	Accès à des équipements de loisirs et culturels	15 %
	Accès à un établissement institutionnel	
	Accès à d'autres services (services d'incendie, Hôtel de Ville, garage municipal, aéroport, etc.)	
Industriel	Accès à un industrie d'exploitation de ressources naturelles (carrière, mine, tourbière, etc.)	15 %
	Accès à une industrie forestière et/ou une zone d'exploitation forestière d'importance	
	Accès à des sites agroalimentaires	
Mobilité des transports	Route alternative d'urgence (par rapport au réseau supérieur)	30 %
	Route située dans le périmètre urbain ou dans un parc industriel	
	Route inter-municipale ou connexion à une route de niveau supérieur (nationale, régionale ou collectrice)	

ADOPTÉE

SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE

RAPPORT DU DIRECTEUR DE SERVICE

M. Guy Quevillon, directeur du service de l'évaluation foncière, est présent et informe les membres des derniers travaux quant à l'organisation du service, aux activités particulières, la mise à jour des rôles et revisite, la réforme du cadastre, les demandes de révision et appel au T.A.Q. et l'équilibrage des rôles 2024-2025-2026.

CORRESPONDANCE DU SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE

ÉVALUATION FONCIÈRE **PROVENANCE**

SUJET

MAMH

Approbation de la proportion médiane 2023
– Ville de Rivière-Rouge (79037)

MAMH

Approbation de la proportion médiane 2023
– Municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain (79010)

CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT

DEMANDE DE MAINTIEN DE SUBVENTION PAR LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE PROJETS STRUCTURANTS

ATTENDU que le Centre local de développement (CLD) d'Antoine-Labelle est gestionnaire et coordonnateur de la politique de projets structurants et s'assure du respect du cadre et des règles édictées par la MRC et le MAMH;

ATTENDU que le 3 septembre 2020, la municipalité de Lac-du-Cerf a déposé un projet dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

ATTENDU la recommandation du comité régional de gestion de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie qui s'est réuni le 14 octobre 2020;

ATTENDU que ledit projet a été accepté pour un montant de 50 000 \$ lors du conseil de la MRC du 27 octobre 2020 par la résolution MRC-CC-13896-10-20;

ATTENDU que le 17 novembre 2020, une convention d'aide financière a été signée;

ATTENDU que le projet à la convention d'aide financière est inscrit comme suit : « Ce projet consiste à développer trois secteurs du parc La Biche pour ensuite accueillir de la clientèle en hébergement rustique en camping et en relais récréatifs »;

ATTENDU que la majorité des coûts convenus à la convention d'aide financière sont relatifs à la construction des infrastructures d'hébergement;

ATTENDU que le 1^{er} décembre 2020, un premier versement de 30 000 \$ a été versé sous forme de subvention;

ATTENDU que le 25 février 2022, un suivi a été effectué auprès de la direction de la municipalité de Lac du-Cerf par le CLD, afin que celle-ci procède à la reddition de comptes et ainsi pouvoir clore le dossier;

ATTENDU que le 9 mars 2022, Mme Sophie Dionne de la municipalité de Lac-du-Cerf a contacté le CLD d'Antoine-Labelle afin de l'informer qu'il y avait statu quo sur le projet, car le nouveau conseil municipal désirait attendre les résultats de la consultation publique concernant l'orientation de celui-ci;

ATTENDU que suivant la consultation publique la municipalité a décidé de ne pas procéder à la construction des infrastructures prévues;

ATTENDU que le 9 novembre 2022, la directrice générale adjointe de la municipalité de Lac-du-Cerf, Mme Cynthia Diotte, a fait parvenir une demande pour le maintien de l'aide financière accordée en 2020 afin de pouvoir l'appliquer sur un nouveau projet, soit le développement de l'offre d'activités, soit, la construction de sentiers de vélos de montagne à l'été 2023;

ATTENDU que dans la municipalité de Lac-du-Cerf demande que la subvention de 50 000\$ soit transférer à ce nouveau projet afin que cette dernière travaille entre autres à développer un nouveau réseau de sentiers de vélo de montagne pour débutant avec boucle intermédiaire-expert, grâce à une aide financière de 150 000 \$ du ministère de l'Éducation, sur un projet total de 180 000 \$ / 200 000 \$ (estimation);

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité de recommander au Conseil de la MRC d'accepter, conditionnellement aux autorisations nécessaires en territoires publics intramunicipaux (TPI), de transférer la subvention de 50 000 \$ de la *Politique de projets structurants pour améliorer les milieux de vie* du projet initial destiné à la municipalité de Lac-du-Cerf visant à développer des sites d'hébergement, au projet de mise en place de réseau de sentiers de vélo de montagne prévoyant une offre pour débutant et intermédiaire-expert.

ADOPTÉE

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

RAPPORT DU DIRECTEUR DE SERVICE

M. Jocelyn Campeau, directeur du service de l'aménagement du territoire, est présent. Au cours du dernier mois, les principales activités du service de l'aménagement du territoire ont porté sur :

Calendrier des rencontres

- Forum changements climatiques – CRE Laurentides (8 nov.)
- STDG (15 nov.)
- AARQ webinaire jurisprudence (15 nov.)
- TGIRTS (16 nov.)
- MRNF – Projet minier (18 nov.)
- Projet PATP – vision municipale (21 nov.)
- FQM – guide dév. Villégiature MRNF (22 nov.)
- CAR amgt (24 nov.)
- TGIRTN (28 nov.)
- Rencontre chantier Accès aux terres | L'ARTERRE – Nadia (29 nov.)
- Table de suivi MERN (30 nov.)
- Comité de suivi interministériel PRMD (1^{er} déc.)
- FQM – Regroupement des com. Forestières pour AARQ (5 déc.)

Aménagement du territoire

- Projet orthophotos : réception des données pour le sud du territoire. Pour la MRCAL, le prestataire a des problèmes avec le traitement des photos, nous sommes en attente s'il réussit à régler la problématique ou s'il doit survoler à nouveau (à ses frais). La partie centre n'a pas été survolée et sera faite au printemps prochain.
- PIACC : volet 1 finalisé et démarrage volet 2

Gestion (ententes et conventions)

Baux de villégiature | sable et gravier

- Règlement 507 : pose d'affiche et distribution d'information (STDG)
 - Rencontres municipalités
- Demande d'avis du MERN : nouveau BEX
 - Rencontre MRNF avec RR

TPI | Territoire public intramunicipal

Foncier

- Dossier échange – Notre-Dame-de-Pontmain
- Dossier régularisation canton Wabasse

Forestier

- Suivi des travaux – chantier Lac des Tourtes

TNO | Territoire non organisé

- Projet de règlement relatif à la démolition à la Commission d'aménagement
- Fermeture saisonnière LETI
- Appel d'offres pour un projet de GMR
- Budget

CORRESPONDANCE DU SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

PROVENANCE

SUJET

MERN	Nouvelle échéance – Consultation sur la révision du Guide de développement de la villégiature
Mun. Chute-Saint-Philippe	Résolutions – Renouvellement de l'entente aménagement, urbanisme, géomatique 2023-2026 et Renouvellement de l'entente gestion des cours d'eau et travaux nettoyage 2023-2026
Ville Rivière-Rouge	Résolutions – Renouvellement de l'entente aménagement, urbanisme, géomatique 2023-2026 et Renouvellement de l'entente gestion des cours d'eau et travaux nettoyage 2023-2026
Mun. L'Ascension	Territoire public Jarret de Chien et Lac Brochet

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16389-12-22

AVIS DE CONFORMITÉ D'UN RÈGLEMENT D'URBANISME DE LA VILLE DE MONT-LAURIER : RÈGLEMENT # 134-75

ATTENDU que la Ville de Mont-Laurier a soumis à la MRC d'Antoine-Labelle pour avis de conformité, un règlement portant le numéro 134-75 modifiant son règlement numéro 134 relatif au zonage;

ATTENDU que le service de l'aménagement, après analyse, a émis un avis favorable;

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'émettre un avis favorable quant à la conformité du règlement numéro 134-75 de la Ville de Mont-Laurier, en regard des objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle et des dispositions de son document complémentaire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16390-12-22

**AVIS DE CONFORMITÉ D'UN RÈGLEMENT D'URBANISME DE LA
VILLE DE MONT-LAURIER : RÈGLEMENT # 137-6**

ATTENDU que la Ville de Mont-Laurier a soumis à la MRC d'Antoine-Labelle pour avis de conformité, un règlement portant le numéro 137-6 modifiant son règlement numéro 137 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU que le service de l'aménagement, après analyse, a émis un avis favorable;

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'émettre un avis favorable quant à la conformité du règlement numéro 137-6 de la Ville de Mont-Laurier, en regard des objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle et des dispositions de son document complémentaire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16391-12-22

**AVIS DE RENOUVELLEMENT DE LA SUSPENSION TEMPORAIRE
VISANT LES TERRAINS NÉCESSAIRES AU PROJET DE
DÉLIMITATION DES TERRITOIRES INCOMPATIBLES AVEC
L'ACTIVITÉ MINIÈRE (TIAM) DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE**

ATTENDU que lors de sa séance du 27 juin 2017, le conseil de la MRC d'Antoine-Labelle a adopté une carte identifiant temporairement les territoires incompatibles à l'activité minière;

ATTENDU qu'une première période de gel temporaire a pris effet le 20 juillet 2017 sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle, qu'elle a été renouvelée le 20 janvier 2018, le 20 juillet 2018, le 20 janvier 2019, le 20 juillet 2019, le 20 janvier 2020, le 19 juillet 2020, le 19 janvier 2021, le 19 juillet 2021, le 19 janvier 2022, le 19 juillet 2022 et qu'elle sera en vigueur jusqu'en janvier 2023;

ATTENDU que l'orientation gouvernementale en matière d'aménagement du territoire relative aux territoires incompatibles avec l'activité minière permet aux MRC de renouveler, pour une période de six mois, la période de gel temporaire;

ATTENDU que dans le cadre de cette démarche, la MRC a déposé un premier projet de règlement modificateur du schéma d'aménagement afin d'y intégrer les territoires incompatibles à l'activité minière, lequel projet a été jugé non conforme à l'orientation gouvernementale;

ATTENDU que le service de l'aménagement du territoire a procédé à une révision et une bonification importante des différents documents pour répondre aux attentes des ministères concernés;

ATTENDU qu'une démarche d'accompagnement a été entamée avec le ministère des Ressources naturelles et Forêts (MRNF) afin de revoir les modalités du projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé;

ATTENDU qu'il y aurait lieu de demander un nouveau prolongement de la période de gel temporaire au MRNF afin de compléter les démarches de modification du schéma d'aménagement révisé;

ATTENDU que la demande doit être soumise au MRNF au moins 15 jours avant la date du renouvellement prévu pour être prise en compte sur la carte des titres miniers du Gouvernement du Québec (GESTIM);

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité de demander au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) de prolonger de six mois supplémentaires la période de gel en vigueur selon la carte déposée en janvier 2019.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16392-12-22

AUTORISATION DE SIGNATURE POUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MELCCFP) POUR DES TRAVAUX DANS L'HABITAT DU POISSON ET AUPRÈS D'ENVIRONNEMENT ET RESSOURCES NATURELLES CANADA POUR DES TRAVAUX DANS L'HABITAT DE L'HIRONDELLE DE RIVAGE

ATTENDU la demande de la municipalité de Kiamika dans sa résolution 202111-231, quant à une demande d'intervention dans un cours d'eau traversant les lots 2 677 318 et 2 677 321, cadastre du Québec, circonscription foncière de Labelle;

ATTENDU que la demande consiste à procéder à des travaux d'entretien sur une partie d'un cours d'eau sans nom sur la propriété de M. Pierre Deschambault (ferme Clopi);

ATTENDU l'entente intermunicipale relative à la gestion des cours d'eau et à la réalisation de travaux d'entretien;

ATTENDU que cette entente prévoit notamment la possibilité pour une municipalité de demander une autorisation pour ce type de travaux;

ATTENDU la recommandation d'acceptation favorable des travaux contenue dans le rapport # dossier E-KIA-01-2021 de l'employée régionale désignée des cours d'eau de la MRC d'Antoine-Labelle dûment déposée (MRC-CC-14539-03-22);

ATTENDU que ces travaux doivent faire l'objet d'autorisations préalables, notamment auprès du MELCCFP et de Pêcheries et Océans Canada;

ATTENDU que la résolution MRC-CC-14539-03-22 relate l'appui du Conseil quant à la demande de travaux d'entretien sur une partie d'un cours d'eau sans nom sur la propriété de M. Pierre Deschambault, et ce, conditionnellement à la réception des informations et documents requis ainsi qu'à l'obtention des autorisations nécessaires à la réalisation des travaux.

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'autoriser l'employée désignée au cours d'eau de la MRC d'Antoine-Labelle à signer les documents nécessaires à l'obtention des autorisations environnementales et fauniques, le cas échéant.

ADOPTÉE

AUTORISATION DE SIGNATURE | ENTENTE RELATIVE AU PARTAGE DE L'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE DANS LE CADRE DE L'ENTENTE DE DÉLÉGATION DE LA GESTION FONCIÈRE ET DE LA GESTION DE L'EXPLOITATION DU SABLE ET DU GRAVIER SUR LES TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT

ATTENDU que le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF), dans le cours normal de ses activités, recueille de l'information géographique;

ATTENDU que le MRNF est autorisé à accorder tout droit relatif à l'information géographique ciblée par l'Entente relative au partage de l'information géographique dans le cadre de l'entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État;

ATTENDU que le MRNF agit au nom du gouvernement du Québec, les données transmises à la MRC d'Antoine-Labelle (MRCAL) appartenant à d'autres ministères et organismes du gouvernement du Québec sont soumises aux mêmes droits d'auteur, restrictions et conditions auxquels le ministère s'est engagé;

ATTENDU que le MRNF a accordé à la MRCAL la responsabilité d'exercer des pouvoirs et des responsabilités concernant la gestion de certains droits fonciers et la gestion de l'exploitation du sable et du gravier, comme convenu à l'Entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État (en vertu du décret no. 858-2009, approuvé par le gouvernement le 23 juin 2009 et publié à la Gazette officielle du Québec le 8 juillet 2009);

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposée l'Entente relative au partage de l'information géographique dans le cadre de l'entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État et d'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle, ladite entente.

ADOPTÉE

DEMANDE DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU COURS D'EAU OUELLETTE | FERMETURE DU DOSSIER

ATTENDU la demande de l'entreprise Produits Agricoles Famille Ouellette pour effectuer des travaux d'aménagement dans deux cours d'eau situés sur leur propriété correspondant au matricule 8577-84-7741 et aux lots 5 091 750 et 5 091 075 dans la municipalité de Ferme-Neuve;

ATTENDU que les modalités de la Politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC d'Antoine-Labelle prévoient que l'employée régionale désignée des cours d'eau de la MRC d'Antoine-Labelle doit analyser la demande et effectuer une inspection du cours d'eau afin de produire un rapport permettant de justifier la nécessité des travaux d'aménagement d'un cours d'eau;

ATTENDU que suivant l'inspection réalisée le 20 août 2020, il était recommandé qu'une seconde inspection soit réalisée au printemps 2021 pour mieux constater l'ampleur des dommages reliés au débordement du cours d'eau hors de son lit et de cibler les endroits problématiques le long du tronçon;

ATTENDU qu'il n'y avait pas de menace imminente à la sécurité des personnes et des biens;

ATTENDU que le rapport d'analyse de l'employée désignée des cours d'eau de la MRC d'Antoine-Labelle, daté du 28 août 2020, a été accepté et qu'il a été résolu que la demande de travaux d'aménagement soit réétudiée une fois les recommandations dudit rapport répondues (MRC-CA-15471-09-20);

ATTENDU que l'inspection terrain réalisée le 5 mai 2021 n'a conclu à aucun débordement ou mauvais écoulement du cours d'eau pouvant causer des dommages aux cultures, et ce en période de crue;

ATTENDU que depuis les conclusions de cette dernière inspection terrain, aucune communication n'a eu lieu de la part de Produits Agricoles Famille Ouellette concernant la volonté de poursuivre les démarches nécessaires à des travaux d'aménagement de cours d'eau;

ATTENDU qu'un avis final a été envoyé en septembre 2022 à Produits agricoles Famille Ouellette concernant la fermeture du dossier et qu'aucune objection n'a été soulevée par rapport à celle-ci;

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité de procéder à la fermeture du dossier et que toute intervention dans le cours d'eau devra faire l'objet d'une nouvelle demande.

Il est aussi proposé de transmettre une copie de la résolution à la municipalité de Ferme-Neuve et aux demandeurs.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16395-12-22

**PLAN D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES
(PIACC) VOLET 2 | TABLE DE SUIVI**

ATTENDU que la firme WSP a été mandatée par la MRCAL pour la poursuite du projet de plan d'adaptation aux changements climatiques – volet 2, qui consiste en l'élaboration du plan d'action;

ATTENDU que suite au dépôt du plan de travail proposé par la firme WSP, il y a lieu de former une table de suivi visant à accompagner le comité de travail interne dans l'élaboration du plan d'adaptation aux changements climatiques (PIACC), volet 2, afin que le plan soit le plus possible ancré dans la réalité locale;

ATTENDU que la table de suivi sera appelée à contribuer activement à l'élaboration de la vision et de la stratégie d'adaptation de la MRC ainsi que des mesures qui en découlent;

ATTENDU que la table de suivi, soit 10 à 12 membres, sera consultée dans une optique de validation des éléments et pourra aussi être appelée à répondre aux questions du comité de travail en fonction de leur expertise spécifique;

ATTENDU que les multiples dimensions du territoire sur lesquelles le plan peut exercer une influence, il est proposé que le groupe de parties prenantes proches soit composé de membres du personnel de la MRC concernés par le projet, mais pas directement impliqué dans celui-ci, de 2 à 4 élus municipaux et d'un représentant du CLD d'Antoine-Labelle pour le volet économique;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité recommander au Conseil de la MRC de nommer à un prochain conseil de la MRC, 2 à 4 élus ainsi qu'un représentant désigné par la direction du

CLD afin de siéger au travail de la table de suivi dans le cadre du Plan d'adaptation aux changements climatiques (PIACC), volet 2.

ADOPTÉE

VISION MUNICIPALE DU PLAN D'AFECTATION DU TERRITOIRE PUBLIC (PATP) DU MERN | SUIVI DE DOSSIER

Le directeur du service de l'aménagement du territoire informe les membres du comité administratif sur l'état d'avancement du projet d'élaboration d'une vision municipale des affectations du territoire public.

Ce projet initié par la MRC des Laurentides via le programme d'aménagement durable des forêts (PADF) du service de gestion intégrée des ressources naturelles (SGIRN) et dans lequel la MRC d'Antoine-Labelle est partenaire vise à obtenir un portrait global de la part du milieu municipal sur le développement et l'aménagement des territoires publics situés dans leurs limites.

Ainsi, via un sondage-questionnaire, les gestionnaires et élus municipaux seront bientôt appelés à signifier leurs attentes et leur vision face à la planification gouvernementale. La révision du plan d'affectation du territoire public (PATP) par le gouvernement du Québec sera entamée sous peu et il apparaît donc opportun de procéder à un tel exercice.

Un plan de travail et un échéancier plus détaillé sont à venir prochainement. Un retour sera fait à une prochaine séance du Conseil de la MRC.

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16396-12-22

PL67 – DÉROGATIONS MINEURES EN ZONE DE CONTRAINTES – DEMANDE DE MODIFICATION LÉGISLATIVE PORTÉE PAR LA FOM ET DEMANDE D'APPUI DE LA MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

ATTENDU la demande d'appui de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau quant au processus de traitement des dérogations mineures en zone de contraintes, aux termes de la résolution 2022-R-AG425;

ATTENDU les modifications législatives apportées aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* relatives aux dérogations mineures et plus particulièrement aux dispositions 145.2 et 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU que la résolution accordant une dérogation mineure dans un lieu où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité ou de santé publique, de protection de l'environnement ou de bien-être général, doit désormais être transmise à la MRC;

ATTENDU qu'une telle dérogation mineure ne peut être accordée à l'égard de dispositions réglementaires adoptées en vertu des paragraphes 16 ou 16.1 du deuxième alinéa de l'article 113 ou des paragraphes 4 ou 4.1 du deuxième alinéa de l'article 115 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU que le Conseil de la MRC peut, dans les 90 jours suivant la réception de la copie de la résolution, s'il estime que la décision autorisant la dérogation a pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publique ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général, imposer

des conditions ou désavouer la décision autorisant la dérogation mineure, lorsqu'une atténuation du risque ou de l'atteinte n'est pas possible;

ATTENDU que ces nouvelles dispositions législatives alourdissent considérablement le traitement de ces dérogations mineures tant pour les municipalités que les MRC, de même que pour les demandeurs;

ATTENDU que le comité administratif de la MRC d'Antoine-Labelle a déjà donné son appui à la MRC de Matawinie concernant cet enjeu aux termes de la résolution MRC-CA-16196-06-22 demandant au gouvernement du Québec de revoir les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU) relatives aux dérogations mineures dans un lieu où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières afin d'en faciliter le traitement, tant pour le milieu municipal et régional que pour les demandeurs et que cette démarche se traduise par une plus grande ouverture sur les enjeux locaux et régionaux.

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'appuyer la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau dans la demande à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) de porter ce dossier afin que le gouvernement revoie les dispositions de la LAU relatives aux dérogations mineures dans un lieu où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières.

ADOPTÉE

PROJET DE PARC RÉGIONAL 31 MILLES | SUIVI DU DOSSIER

Le directeur du service de l'aménagement du territoire informe les membres du comité administratif des résolutions reçues de la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain dans le cadre du projet de parc régional 31 milles. Par ces résolutions, la municipalité confirme à la MRC son acceptation de la planification proposée (PAG) dans la portion de parc située sur son territoire, elle confirme également qu'elle entend prendre à sa charge les responsabilités liées à la gestion et aux opérations du parc à cet effet, de convenir d'une entente avec la MRCAL. Enfin, une troisième résolution demande à la MRCAL de poursuivre le processus de création du parc en collaboration avec la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG).

Le projet est donc toujours en cours et la prochaine étape consistera à convenir d'une entente avec la MRCVG concernant les responsabilités respectives des MRC. Un projet d'entente sera analysé et soumis sous peu. Un retour sera fait lors d'une prochaine séance du Conseil de la MRC.

POLITIQUE NATIONALE DE L'ARCHITECTURE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE | DEMANDE D'APPUI

Les membres du comité administratif prennent connaissance de la demande d'appui de la MRC d'Arthabaska quant à la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire et décident de ne pas se positionner quant à cette demande.

**DEMANDE D'APPUI DE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE | EAU
SECOURS - RÉSOLUTION POUR LA PRIORISATION D'UNE
GESTION DURABLE ET TRANSPARENTE DE L'EAU**

ATTENDU la résolution 317/02-11-2022 de la Ville de Rivière-Rouge quant à la résolution d'appui pour la priorisation d'une gestion durable de transparente de l'eau;

ATTENDU que les données relatives aux prélèvements d'eau au Québec sont actuellement maintenues secrètes ;

ATTENDU que l'eau est une ressource vulnérable et épuisable, selon la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés ;

ATTENDU que la gestion durable de l'eau au Québec repose sur une approche intégrée et participative qui ne peut être mise en œuvre de manière efficace sans l'accès du public et des municipalités à l'ensemble des informations relatives aux prélèvements d'eau ;

ATTENDU que sans une gestion durable de la ressource hydrique, l'avenir de cette ressource est menacé ;

ATTENDU que les MRC et les municipalités locales ont besoin des données relatives aux volumes d'eau prélevés au Québec afin d'assurer une gestion durable de l'eau et une planification cohérente du territoire qui tiennent compte des effets cumulatifs réels de ces prélèvements ;

ATTENDU la motion adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale le 1^{er} juin 2022 reconnaissant qu'« une modification législative doit être considérée » et qu'il est demandé « au gouvernement d'évaluer la possibilité de modifier le cadre juridique afin que les quantités d'eau prélevées aient un caractère public » ;

ATTENDU le dépôt du projet de loi numéro 42 visant principalement à s'assurer de la révision des redevances exigibles pour l'utilisation de l'eau ;

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité d'appuyer la Ville de Rivière-Rouge quant à l'appui à l'organisme Eau Secours pour la priorisation d'une gestion durable et transparente de l'eau.

ADOPTÉE

ENJEUX FORESTIERS EN TERRITOIRE ATIKAMEKW - DÉCISION

Des discussions ont lieu en rapport avec une problématique liée aux revendications de la communauté Atikamekw de Manawan quant aux processus de planification forestière du Gouvernement du Québec. L'industrie forestière de la région de Lanaudière semble être impactée par certaines actions sur le territoire public. Des précisions seront obtenues par le préfet, M. Daniel Bourdon, et au besoin, ce sujet sera rediscuté à une prochaine séance.

**REMBOURSEMENT BAIL TPI 2022 | PARC RÉGIONAL DU POISSON
BLANC**

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle loue à la Corporation du parc du Poisson Blanc (CPPB) un emplacement situé sur un lot public intramunicipal, d'une superficie approximative de 19 300 m² pour son site d'accueil Le Bastion (bail # 679173);

ATTENDU que des investissements importants sont faits annuellement par la Corporation afin d'offrir aux visiteurs du parc un site d'accueil attrayant, contribuant ainsi à la mise en valeur des terres publiques intramunicipales;

ATTENDU les retombées importantes des activités du Parc régional du Poisson-Blanc;

ATTENDU le dépôt d'une demande d'aide financière de la Corporation du Parc du Poisson Blanc visant à soutenir les investissements 2022 de cette dernière sur le territoire public intramunicipal (TPI);

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité, que suite aux paiements des frais des baux concernés par la Corporation du Parc du Poisson Blanc, la MRC lui verse une aide financière 3 423 \$ pour l'année 2022, à même le fonds des TPI, afin de rembourser les frais de baux et d'autoriser les services financiers à effectuer le paiement.

ADOPTÉE

**TPI : OFFRE DE SERVICE ÉVALUATION DE TERRAINS | PROJET
D'ÉCHANGES À NOTRE-DAME-DE-PONTMAIN**

ATTENDU le dossier de demande d'échange de lots publics intramunicipaux reçue de la part d'un promoteur privé relativement à un projet de développement résidentiel situé dans la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain;

ATTENDU que la demande consiste à procéder à l'échange de trois parcelles de lots TPI contre deux parcelles de lots privés et la superficie offerte par le promoteur équivaut à environ trois fois la superficie demandée;

ATTENDU le projet d'échange a été accepté par le conseil de la MRC par la résolution MRC-CA-15819-07-21:

ATTENDU que, selon l'évaluation de la valeur marchande estimée des parcelles de terrains visés par l'échange, un montant supplémentaire devra également être versé afin d'équilibrer la valeur de l'échange proposé;

ATTENDU qu'il y a lieu de faire procéder à l'évaluation professionnelle de cette valeur marchande par une firme externe;

ATTENDU l'offre de service reçue de la firme Groupe Pro-Val, évaluateurs agréés au montant de 7 800\$ plus taxes;

ATTENDU qu'il s'agit de la seule offre reçue suite aux recherches de professionnels disponibles à ces fins et que le service de l'aménagement du territoire recommande l'octroi du contrat;

ATTENDU que lors de la finalisation de la transaction, la MRC pourra récupérer une partie de ces frais via la tarification gouvernementale applicable;

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre soumise et d'octroyer à la firme Groupe Pro-Val, pour un montant de 7 800 \$ plus taxes applicables, le contrat d'évaluation de la valeur marchande de 5 parcelles de terrain dans le but d'un échange entre un promoteur et la MRC au nom du Gouvernement du Québec.

ADOPTÉE

SERVICE DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES NATURELLES

RAPPORT DU DIRECTEUR DE SERVICE

M. Claude Dionne, directeur du service de gestion intégrée des ressources naturelles, est présent. Au cours du dernier mois, les principales activités du service ont porté sur :

- Tenue de la rencontre de travail sur la Grille de gestion des écarts, le 10 novembre ;
- Participation à la rencontre avec les STDG des municipalités ; le 15 novembre ;
- Tenue de la trente-neuvième TGIRT Sud à la MRC des Laurentides, le 16 novembre ;
- Tenue de la séance d'information sur la consultation publique du PAFIT, le 17 novembre ;
- Tenue de la rencontre de travail sur le déploiement des AIPL, le 22 novembre ;
- Tenue de la cinquante et unième TGIRT Nord à la MRC d'Antoine-Labelle, le 28 novembre ;
- Préparation des TGIRT spéciales du 14 décembre pour harmoniser les chantiers de la planification 2023 ;
- Suivi des demandes d'information sur la consultation publique du PAFIT ;
- Signature des ententes de financement des projets d'interventions ciblées de 2022-2023 ;
- En continu : Participation aux comités ciblés et rencontres d'informations pour l'harmonisation des chantiers présentés aux TGIRT.

CORRESPONDANCE DU SERVICE DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES NATURELLES

Aucune correspondance n'a été reçue.

ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16400-12-22

REGISTRE DE CHÈQUES DES TNO - NOVEMBRE 2022

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le registre de chèques des TNO, portant les numéros 9009 à 9029, totalisant 47 524.52 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 novembre 2022.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16401-12-22

REGISTRE DES PRÉLÈVEMENTS DE TNO - NOVEMBRE 2022

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le registre des prélèvements des TNO, portant les numéros 56 et 57, totalisant 5 682.19 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 novembre 2022.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16402-12-22

ARRÉRAGES DE TAXES ANTÉRIEURES À 2022

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé, sujet à vérification, la liste des arrérages de taxes antérieures à 2022, totalisant 8755.63 \$ au 6 décembre 2022 incluant les intérêts.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16403-12-22

PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le programme des dépenses en immobilisation pour les années 2023, 2024 et 2025 pour les Territoires non organisés totalisant 212 000 \$, et ce, conformément à l'article 953.1 du Code municipal.

ADOPTÉE

**CORRESPONDANCE DE L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES
NON ORGANISÉS**

PROVENANCE

SUJET

Ministère de la Sécurité publique Avis aux fins de prévisions budgétaires 2023
– Services de la Sûreté du Québec (TNO)

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16404-12-22

**DEMANDE DE SUPPORT FINANCIER DU CONSEIL DES
ATIKAMEKW DE MANAWAN - ENTRETIEN HIVERNAL CHEMIN
MEKOOS- MAZANA-PAQUIN**

ATTENDU la demande du Conseil des Atikamekw de Manawan sollicitant une aide financière de 10 000 \$ pour s'assurer le déneigement de l'accès reliant Manawan à la région de Mont-Laurier (chemin Mekoos, Mazana, Paquin), situé en Territoire non organisé (TNO) pour l'année 2022-2023 reçue le 28 novembre 2022;

ATTENDU que le chemin Mekoos, Mazana, Paquin fait partie des treize (13) chemins prioritaires identifiés à la Politique de la MRC d'Antoine-Labelle relative à l'utilisation de fonds de ses TNO, pour la réalisation de travaux sur des ponts et chemins;

ATTENDU que ce chemin constitue un lien d'importance permettant à la communauté Atikamekw d'accéder au territoire de la MRC d'Antoine-Labelle et à la région de Mont-Laurier, dans le but d'y effectuer certains achats et de participer à plusieurs tables de concertation régionales;

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle reconnaît l'importance d'un tel lien tant du point de vue économique que social, mais ses disponibilités financières;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité de participer financièrement pour 2023 à la hauteur de 5 000 \$ à l'entretien du chemin Mekoos, Mazana, Paquin, tel que prévu au budget 2023, à même le fonds des TNO et sur présentation des pièces justificatives et sur présentation d'un rapport détaillé démontrant, entre autres, les dates où le déneigement a été réalisé par ledit Conseil et d'autoriser les services financiers à effectuer le paiement sur réception des pièces requises.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16405-12-22

RÉAMÉNAGEMENT BUDGÉTAIRE DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS AU 30 NOVEMBRE 2022

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le réaménagement budgétaire, totalisant 8 551 \$ au 30 novembre 2022, en vertu de l'article 8.1 du règlement numéro 471, décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

ADOPTÉE

AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le préfet lève la séance. Il est 15 h 52.

Daniel Bourdon, préfet

Me Mylène Mayer, directrice générale et greffière-trésorière